

# Commune de PFULGRIESHEIM Séance du 20 avril 2018

<u>Membres présents</u>: M. le Maire, André JACOB, Mme et Mrs les Adjoints au Maire, Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Mmes et Mrs les conseillers municipaux, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Michèle MEHN

Absentes excusées : Mmes Anne-Laure LEYDET, Stéphanie MICHEL et Elodie ROTH, conseillères municipales

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2018 est adopté.

# 1. REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE SUR LA RD 31 RUE PRINCIPALE RENONCIATION A L'APPLICATION ET A LA PERCEPTION DES PENALITES DE RETARD DANS L'EXECUTION DES TRAVAUX DES MARCHES ALLOTIS N° 1 « VOIRIE » ET N° 2 « ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAUX SECS »

Ce point est développé par la secrétaire de Mairie et concerne l'application d'une disposition du cahier des clauses administratives particulières des marchés allotis n° 1 et 2 passés dans le cadre du réaménagement de la RD 31 qui prévoit l'application et le paiement à la collectivité, par les entreprises titulaires des marchés, de pénalités de retard en cas de dépassement des délais d'exécution des travaux. Afin d'éviter de pénaliser les entreprises concernées, la commune peut décider, en sa qualité de maître d'ouvrage des travaux, de renoncer à l'application et à la perception de ces indemnités de retard. Une renonciation aux pénalités de retard relève des actes budgétaire que seule l'assemblée délibérante peut prendre. Le conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, et par délibération décide de ne pas réclamer lesdites indemnités de retard.

# 2. DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PRESENTEE PAR LA SOCIETE ARCOS POUR LE PROJET DE L'AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG (COS) SUR LE TERRITOIRE DES 22 COMMUNES SITUEES SUR LE LINEAIRE DU PROJET D'ENQUETE PUBLIQUE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rappelle que l'enquête publique portant sur les mesures environnementales à mettre en œuvre en phase de conception, de réalisation et d'exploitation du projet d'autoroute de contournement Ouest de Strasbourg (COS) est en cours depuis le 4 avril jusqu'au 11 mai 2018 dans les 22 communes situées sur le linéaire de l'infrastructure routière (cf PV du 23 mars 2018). Concernant le volet hydraulique, la motion relative au redimensionnement des bassins de rétention des eaux pluviales situés au droit des cours d'eau des communes du SIVOM a été remise le 16 avril 2018 aux commissaires enquêteurs en Mairie d'Ittenheim. Un exemplaire de la motion est remis, en séance, à chaque conseiller municipal qui aura pour mission de collecter des signatures auprès des administrés. Les motions signées seront déposées lors de la permanence des commissaires enquêteurs le 2 mai 2018 en Mairie d'Ittenheim. Un rappel sera fait le 30 avril 2018 auprès des conseillers municipaux par la secrétaire de Mairie afin de récupérer les documents.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité décide de donner un avis défavorable au dossier motivé comme suit :

- par l'absence de dispositif anti-bruit au franchissement du ruisseau du Leisbach,
- par le gaspillage de 16.2 ha de terres agricoles sur le ban communal,
- par l'omission des couloirs cyclables sur les deux ouvrages de franchissement du COS, au droit du ruisseau le Leisbach et au droit du chemin dans la continuité de la rue de Truchtersheim alors que ces projets sont inscrits au schéma des pistes cyclables intercommunal,
- par le sous-dimensionnement manifeste du bassin de rétention des eaux pluviales BAM 01844 situé au droit du ruisseau le Leisbach conçu pour absorber des pluies décennales, alors que dans le cadre de la prévention des risques d'inondation du lotissement du Levant, l'Etat a contraint la commune à respecter des contraintes de constructions (recul de 15 m par rapport aux berges du ruisseau) sur la base du débit centennal du ruisseau après réalisation d'une étude hydraulique,
- par l'effet néfaste de la pollution aux particules fines sur les habitants et plus particulièrement sur les jeunes gens qui s'entrainent sur le terrain de football situé à 500 m du couloir autoroutier

# 3. <u>DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PRESENTEE PAR LA SOCIETE LINGENHELD EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE UNITE DE METHANISATION SUR LA PLATE FORME D'OBERSCHAEFFOLSHEIM : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

M. Claude AFFOLTER Adjoint au Maire rend compte de la réunion d'information du 27 mars dernier en Mairie avec le Directeur de la plateforme LINGENHELD d'Oberschaeffolsheim concernant le projet de création d'une unité de méthanisation sur le site ayant pour finalité la production de biométhane produit à partir des déchets agroalimentaires, agricoles et végétaux et réinjecté dans le réseau de distribution gazier de GDS. L'enquête publique du 20 mars au 19 avril en Mairie d'Oberschaeffolsheim devra permettre in fine d'obtenir une autorisation préfectorale pour construire et exploiter l'unité de méthanisation comme installation classée et d'obtenir une dérogation à l'interdiction de porter atteinte à des espèces protégées. L'avis de la commune pourra être pris en compte jusque dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête publique. A ce titre, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. AFFOLTER et sur proposition du Maire émet un avis favorable, par 11 voix pour et une abstention, sous réserve que les prescriptions de l'autorité environnementale soient prises en compte.

# 4. TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

## Construction d'un silo à granulés de bois au 7 rue de la Colline (cf PV du 23 mars 2018)

Malgré les différentes relances effectuées auprès du service technique de la SIBAR, aucun dossier n'a été reçu à ce jour en Mairie en vue de la régularisation de la construction du local technique extérieur destiné à abriter le silo à pellets et du local de stockage réservé aux bacs des déchets ménagers sur le terrain du 7 rue de la Colline. Ces équipements sont soumis à autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire). La municipalité s'engage à poursuivre ses efforts pour que les demandes nécessaires soient introduites et instruites conformément au règlement du PLU.

# Radar pédagogique – rue Principale

Pour mémoire, le radar solaire installé rue de Lampertheim ne fonctionne pas de façon optimale car l'affichage se déclenche au moment où le véhicule arrive pratiquement à la hauteur du radar. Le prestataire devra procéder aux réglages nécessaires pour que le signal se fasse à une distance suffisante et nécessaire pour permettre aux conducteurs venant de Lampertheim de réagir et de freiner avant d'aborder le rond-point RD 31-rue de Pâques-rue des Bleuets.

Les entrées d'agglomération, Nord, Est et Ouest étant pourvues d'un radar pédagogique, il est discuté de l'opportunité de rajouter un radar sur mât d'éclairage public dans la rue principale à la sortie Sud vers Griesheim-sur-Souffel. Le principe est acté et le devis correspondant de l'Electricité ROTH est accepté.

# Nettoyage de fond du revêtement du court de tennis et du terrain multisport (city-stade)

Une action de régénération des terrains par brossage, élimination des impuretés et sablage est à faire environ tous les 3 ou 4 ans selon les préconisations du fournisseur. La dernière intervention est datée de septembre 2014. Le forfait de 4 670 € HT proposé par ESPL est validé, ainsi que le remplacement du filet de tennis pour 240 € HT. M. Bertrand MEYER demande que les agents du SIVOM interviennent plus fréquemment après cette opération pour enlever les débris végétaux (feuilles, brindilles...) qui s'accumulent sur ces terrains et contribuent à les détériorer.

M. Claude AFFOLTER rapporte que des pique-niques et des barbecues ont lieu régulièrement aux abords du city-stade à partir du vendredi soir jusqu'au dimanche soir. Ces pratiques ne sont pas interdites par le règlement du site à condition que les installations soient laissées dans un bon état de propreté. A ce sujet, M. Paul LOSSEL rappelle qu'il faudrait que les poubelles du city-stade soient vidées le vendredi et le lundi par les agents du SIVOM de telle sorte que le site reste propre durant la semaine.

Une discussion s'engage sur l'opportunité d'adopter un nouveau règlement autorisant le pique-nique, mais interdisant les feux et barbecues sur le site. Aucune suite n'est donnée pour l'instant à cette proposition.

### Installation de bancs au terrain de pétanque

Suite aux travaux de nettoyage des massifs entourant le site faits dans le cadre des travaux d'aménagement paysagers complémentaires de la RD 31, le terrain de pétanque a retrouvé une seconde jeunesse et suscite un regain d'intérêt notamment auprès du Club des Ainés qui souhaite développer une nouvelle activité « pétanque ». Une réflexion s'engage sur l'intérêt de mettre en place des bancs ou des troncs d'arbre servant de bancs autour du terrain. Ce point sera rediscuté lors d'une prochaine séance avec présentation de nouveaux devis pour les deux options.

#### Vasques pour les lampadaires EP de la rue Principale entre la Place de l'Eglise et la rue de la Citadelle

Suite aux travaux de voirie de la RD 31, rue Principale, six nouveaux candélabres de 5 m de haut ont été posé entre la Place de l'Eglise et l'embranchement vers la rue de la Citadelle. Quatre d'entre-eux peuvent être équipés avec des jardinières pour fleurs et plantes, sous forme de demies vasques ou de vasques entières. Le devis pour la fourniture de 6 demies-vasques à fournir par la Société SA JOST Jean-Paul de Molsheim est accepté.

# Montée en puissance de la fourniture de l'énergie électrique au Club House (passage au tarif jaune)

Des crédits d'investissement ont été votés au budget primitif 2018 pour l'opération de montée en puissance du bâtiment du Club House comprenant le nouveau raccordement électrique sur le réseau BT alimentant l'exploitation avicole Lossel au Nord en direction de Pfettisheim selon un devis de l'ES à 7 500 € TTC et le remplacement du tableau électrique intérieur pour lequel deux devis ont été reçus. Ce point sera débattu lors de la prochaine séance à l'appui du 3e devis restant à recevoir de sorte que ce chantier puisse être lancé rapidement. Ces travaux sont nécessaires. En effet, le tableau électrique actuel est obsolète et la puissance électrique délivrée pour le bâtiment est insuffisante pour faire fonctionner les installations existantes de manière simultanée (appareils de chauffage, de cuisson, projecteurs des stades...). La nouvelle puissance de raccordement de 42 ou 64 kVA contre 24 kVA aujourd'hui impliquera également la souscription d'un nouveau contrat de fourniture électrique en tarif jaune, soit un surcoût annuel estimatif de 1 750 € TTC ou de 2 275 € selon l'option retenue, au titre des frais d'électricité du bâtiment.

## <u>Piézomè</u>tre

En séance du conseil municipal du 20 novembre 2017, le projet de creusement d'un puits de forage devant servir à l'arrosage automatique de la pelouse du terrain de football, jugé trop onéreux pour la commune, a été abandonné. Les travaux d'implantation d'un nouveau piézomètre devant permettre de surveiller la qualité des eaux de la nappe phréatique ont été réalisés par la société Forages et Chauffages de l'Est pour le compte du SDEA. M. Claude AFFOLTER en charge du suivi de ce dossier informe l'assemblée qu'en l'état actuel, le piézomètre n'est pas fonctionnel et qu'un nouveau forage devra être effectué à proximité du forage « raté ». Le Maire s'engage à suivre personnellement ce dossier.

# Eglise: transformation de deux panneaux de vitraux en fenêtres

Le devis de la société ROSAZE de Wasselonne pour 4 451.54 € TTC évoqué dans le PV du 23 février 2018 est accepté sous réserve de l'accord des paroisses catholique et protestante. Ce dispositif permettra d'améliorer la ventilation à l'intérieur de l'Eglise.

## Acquisition d'un copieur neuf pour l'école maternelle

Le devis de la société TECHNO BURO pour l'acquisition d'un copieur numérique couleur neuf d'un montant de 3 336 € TTC de marque TOSHIBA e-studio 2000AC est accepté. Cet équipement permettra de remplacer l'ancien copieur noir et blanc peu fonctionnel conformément aux souhaits de la Directrice d'école (cf PV du 22 janvier 2018).

## Infiltration d'eau en provenance de la toiture de l'école maternelle

Par courrier du 8 février, la directrice de l'école maternelle a signalé que les dalles des faux plafonds des deux salles de classe présentaient des tâches d'humidité. Une consultation auprès de charpentiers-couvreurs est en cours pour permettre d'étanchéifier la toiture. Le devis pour le remplacement des dalles de faux plafond endommagées de la Sarl Alain FORLER de Mittelhausbergen est accepté.

## 5. PLUI: PRESENTATION DU DOSSIER DE CONCERTATION

Les plans de zonage et de règlement sont consultables en Mairie depuis le 18 avril et jusqu'à la date d'arrêt du dossier de PLUi prévue en décembre 2018. Une communication sera faite à ce sujet sur le site internet de la commune et par flyer aux habitants. Les études se poursuivent en ce qui concerne l'élaboration d'un plan du bâti à protéger dans la commune. Dans cette optique, un document de travail sur lequel figurent les maisons alsaciennes et les corps de ferme remarquables avec un marquage correspondant à une protection souple ou stricte a été transmis à chaque conseiller municipal (cf PV du 23 mars 2018). Il apparait, au cours des débats, que ce plan ne recense que très partiellement les constructions ayant une valeur patrimoniale. Le Maire demande à chaque conseiller d'étudier et de compléter ce plan pour pouvoir l'adopter lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Les dates des prochaines séances sont fixées le vendredi 25 mai et le mercredi 4 juillet à 20 h.

## **TOUR DE TABLE**

Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires fait le point sur les effectifs scolaires 2018/2019 qui restent stables, avec 4 classes pour l'élémentaire et 2 classes pour la maternelle.

Elle fait part d'une doléance des parents d'élèves demandant la sécurisation de l'espace libre, par le rajout d'un grillage, entre la clôture de la propriété de M. Arnaud SIPP dans la rue de la citadelle, et le pont sur le Leisbach. Une solution devra être trouvée pour sécuriser cet intervalle.

M. Bertrand MEYER demande qu'un courrier soit adressé au gérant de la Boulangerie VOGT afin qu'il mette en place un dispositif de protection du système de ventilation externe de son établissement.

M. Sébastien DURST rappelle la nécessité de prendre l'attache avec une société spécialisée pour réaliser un entretien de la toiture végétalisée de l'école élémentaire. Il signale en outre plusieurs lampadaires en panne dans la rue du Heuberg.

Mme Michèle MEHN souhaite qu'une communication soit faite sur l'avancement du chantier de déploiement de la fibre optique dans la commune.

La séance est levée à 22 H 50.